

# ENGAGEZ-VOUS À NOS COTÉS POUR OUVRIR LES PRISONS AU REGARD DE LA SOCIÉTÉ !

## Devenez membre d'une Commission de surveillance

En date du 1er septembre 2019, le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP) doit constituer de nouvelles Commissions de Surveillance (CdS) auprès de chacune [des 35 prisons du pays](#).

**MISSION** : en qualité de membre non-rémunéré, exercer un contrôle indépendant des prisons, et en particulier des droits fondamentaux et du respect de la dignité des personnes détenues.

**COMPOSITION** : chaque CdS est composée de 6 à 18 membres, issus de la société civile dans toute sa diversité (dont au moins 2 juristes et 1 médecin). Leur mandat est d'une durée de 5 ans.

**FONCTIONNEMENT** : la CdS désigne chaque mois un de ses membres comme « Commissaire du mois », qui visitera la prison au moins une fois par semaine. La médiation sera utilisée pour résoudre les problèmes concrets rencontrés en prison par les personnes détenues.

La CdS se réunit une fois par mois, entend le rapport écrit du/de la Commissaire du mois, rédige d'éventuels avis, propositions ou informations à l'adresse du CCSP ainsi qu'un rapport annuel.

Ultérieurement, dans le courant de 2020, chaque CdS devra nommer en son sein 3 membres (dont 1 juriste) affectés au traitement des plaintes des détenus contre les décisions prises par la direction de la prison.

La CdS est assistée par un(e) secrétaire.

## CONDITIONS et INCOMPATIBILITÉS :

Les **conditions** requises :

- Être majeur ;
- Présenter un extrait récent du casier judiciaire, ne démontrant aucun élément le concernant qui soit inconciliable avec l'exercice de sa fonction ;
- Maîtriser la langue de la région dans laquelle se situe la prison concernée ;
- Pour les membres juriste(s) et médecin(s), présenter le diplôme exigé.

Les **incompatibilités**:

- Exercice d'un mandat (effectif) au sein du CCSP ;
- Exercice d'une fonction au sein de l'Administration pénitentiaire ou exécution d'une mission pour celle-ci ;
- Exercice d'une fonction au sein du tribunal de l'application des peines ;
- Exercice d'une fonction au sein de la cellule stratégique d'un membre du Gouvernement ;
- Exercice d'un mandat électif ou appartenance à un organe exécutif européen, fédéral, communautaire ou régional ;
- Avoir un lien familial ou amical avec une personne détenue dans la prison concernée ;

## QUALITÉS

Il est attendu d'un(e) membre de la commission de surveillance qu'il/elle exerce ses fonctions

- de manière neutre, objective, indépendante et impartiale;
- dans le respect de la discrétion et de la confidentialité;
- avec probité;
- sans opérer de discrimination.

Les **qualités** exigées :

- Présenter des qualités relationnelles, d'intuition et d'analyse critique ;
- Faire preuve de diplomatie ;
- Être en mesure de libérer du temps et d'être flexible ;
- Effectuer les visites de manière autonome ;
- Disposer de bonnes qualités rédactionnelles ;
- Être familier avec les logiciels courants de bureautique et internet.

## CONDITIONS du MANDAT:

Les membres :

- Sont mandatés pour 5 ans (mandat renouvelable 2 fois)
- Sont couverts par une assurance accidents corporels et défense en justice;
- Perçoivent des indemnités forfaitaires pour visites et réunions;
- Font partie d'une équipe pluridisciplinaire et sont assistés par un secrétaire;
- Bénéficient d'une formation de base;
- Participent à des journées d'échanges de pratiques et d'évaluations.

## POSTULER :

Nous recherchons environ 350 membres enthousiastes pour composer les CdS !

Intéressé/e ?

- Soumettez votre candidature pour le **1<sup>er</sup> août 2019**;
- Téléchargez [le formulaire](#) de candidature;
- Complétez-le et renvoyez-le à l'adresse suivante [vacature@ccsp.belgium.be](mailto:vacature@ccsp.belgium.be);
- Mentionnez en objet la fonction (Commission de surveillance) et la prison concernée ([voir la liste des prisons](#));

Toute candidature reçue sous un autre format ou autre voie ne sera pas prise en considération.

La procédure de sélection se fait exclusivement par voie écrite.

Les résultats de la sélection seront communiqués au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2019**.

Renseignements complémentaires : [info@ccsp.belgium.be](mailto:info@ccsp.belgium.be) et sur [www.ccsp.belgium.be](http://www.ccsp.belgium.be)